



Communiqué intersyndical sur les effectifs de la DGAC

Depuis 2008 les services de la DGAC, comme la plupart de ceux de la Fonction publique d'État, subissent les baisses d'effectif imposées par les politiques nationales de réduction de l'emploi public. En à peine sept années, la DGAC et l'ENAC auront perdu plus de 10 % de leurs effectifs, alors que la charge de travail qui repose sur les agents de la DGAC a considérablement augmenté quel que soit le corps de métier ou la direction : hausse du trafic aérien, étude et mise en œuvre de nouveaux systèmes techniques, nouveaux domaines de surveillance, fusions de plus en plus nombreuses des services support, nouvelles réglementations européennes, réorganisations constantes des services, nouvelles missions de sécurité informatique etc...

La DGAC est une administration atypique dont la principale mission est de garantir la sécurité du transport aérien (contrôle aérien, surveillance de l'application des règles de sécurité, sûreté sur les aéroports...). Son volume d'activité augmente avec la croissance du trafic aérien qui devrait se poursuivre dans les prochaines années. Malgré l'importance de ces missions pour le transport aérien en France, la DGAC n'est pas reconnue comme prioritaire par les pouvoirs publics pour les recrutements contrairement à d'autres secteurs comme la Police, la Justice, la Défense. Pire, ils prévoient de nouvelles baisses d'effectifs.

Les conséquences de cette politique sont essentiellement portées par les personnels de la DGAC qui subissent au jour le jour une dégradation croissante de leurs conditions de travail et sont en difficulté pour continuer d'assurer leurs missions.

La totalité des Organisations Syndicales représentatives de la DGAC, signataires de ce communiqué, s'alarment de cette situation, qu'elles ne jugent pas tolérable. Elles demandent expressément au Gouvernement de classer la DGAC parmi les administrations prioritaires de l'État, afin qu'il soit consenti une hausse des recrutements prévus pour les années à venir. Ceci afin de garantir les conditions de travail nécessaires aux personnels pour fournir un service public efficace et préserver le haut niveau de sécurité du transport aérien.

Les organisations syndicales Cfdt, CGT, FO, UNSA et SNCTA demandent une réponse rapide à cette revendication portée unanimement. Elles demandent que les services du Premier Ministre se saisissent de cette problématique et reçoivent les signataires pour qu'ils fassent entendre leurs arguments.

En l'absence de réponses satisfaisantes, elles mettront tout en œuvre pour faire aboutir leur revendication légitime de hausse des effectifs de la DGAC pour les années à venir.